

15 mai 2006 -19:36

Communiqué de presse – Arcelor/Mittal

Communiqué de presse – Arcelor/Mittal

Communiqué de presse – Arcelor/Mittal

En réaction à l'offre de reprise de Mittal sur Arcelor, les Gouvernements fédéral, flamand et wallon ont, dès le départ, adopté une approche très rationnelle et impartiale. Pour cette raison, les Gouvernements ont mandaté la banque d'affaires Lazard le 10 février 2006, afin d'analyser les plans industriels de Mittal et Arcelor, et d'apprécier les conséquences de l'offre de Mittal sur les différentes implantations en Belgique, à court-terme et à long terme, en particulier en matière d'emploi, de production, d'investissements et d'activités de recherche et développement. Depuis cette date, les Gouvernements ont reçu les plans industriels de Mittal et d'Arcelor. Après analyse détaillée, la banque Lazard a remis aujourd'hui aux Gouvernements son rapport sur ces plans et leurs effets pour la Belgique. Afin d'éviter tout malentendu, ce rapport ne fait pas office d'opinion sur le plan des considérations financières de l'offre de Mittal, pas plus qu'il ne constitue une recommandation pour les actionnaires d'apporter, ou pas, leurs titres à l'offre de Mittal. Simultanément, il est important de souligner que ce rapport comprend des conclusions qui doivent être lues compte tenu du statut actuel de l'offre et des informations disponibles. D'autres évolutions, qu'il s'agisse de l'annonce d'un « chevalier blanc » par Arcelor ou d'une amélioration de l'offre de Mittal et autres, pourront évidemment avoir un impact sur la présente appréciation. Compte tenu de ce qui précède, le rapport de la banque Lazard conclut actuellement que :

- n le plan industriel d'indépendance d'Arcelor pourrait être vu comme s'inscrivant dans la continuité du partenariat de longue date entre les Gouvernements et Arcelor. Ce plan devra être exécuté par les top managers qui ont réalisé avec succès la fusion entre Usinor, Arbed et Aceralia pour créer Arcelor, ce qui garantit une base solide pour l'avenir des usines wallonnes et flamandes, en ce compris pour la concrétisation des engagements d'Arcelor qui restent à honorer. Cependant, les plans de défense présentés par Arcelor suscitent encore des questions qui requièrent davantage d'informations de la part de la direction d'Arcelor pour ce qui concerne (i) l'impact financier et stratégique de la distribution prévue de 5 milliards d'euros, (ii) la contribution des filiales belges aux bénéfices annoncés en gestion et en synergies (s'élevant à 2,2 milliards d'euros dans les trois années à venir) ainsi que (iii) l'issue de l'étude stratégique sur le désengagement possible d'Arcelor du secteur des aciers inoxydables.
- n le plan stratégique de Mittal est très différent de celui d'Arcelor, mais pourrait être considéré comme un plan solide. Ce plan offre des perspectives à long terme dans le contexte de la consolidation en cours de l'industrie de l'acier, en combinant deux groupes complémentaires sur le plan géographique pour créer un leader incontesté au niveau mondial. Sur le plan des garanties en matière d'emploi, de production, d'investissements et d'activités de recherche et développement en Belgique, Mittal envisage de reprendre l'ensemble des engagements souscrits par Arcelor, mais également d'en accélérer ou d'en améliorer la mise en œuvre pour certains aspects. De plus, Mittal envisage d'autres engagements en supplément des engagements souscrits par Arcelor, notamment de réexaminer (i) l'avenir de la division aciers inoxydables d'Arcelor au sein du nouveau groupe, et son potentiel à représenter une plate-forme de consolidation du secteur et (ii) la décision de fermer le second haut fourneau de Liège en 2009. Cependant Mittal doit confirmer par écrit ses projets d'engagements vis-à-vis de la Belgique. De plus, la "corporate governance" de Mittal suscite des inquiétudes, de même que les risques d'intégration des deux groupes, notamment compte tenu du contexte actuel où l'offre reste considérée comme hostile. Eu égard à ce qui précède, les Gouvernements prennent acte du rapport de Lazard qui considère que le plan d'indépendance d'Arcelor, tel que proposé actuellement par la direction d'Arcelor, constitue une stratégie crédible basée sur le développement des produits à forte valeur ajoutée dans le cadre de la poursuite du partenariat de longue date entre les Gouvernements belges et le fleuron de l'industrie belge de l'acier. Compte tenu de la consolidation en cours dans le secteur de l'acier, la

stratégie de Mittal représente un projet industriel crédible fondé sur une vision globale à l'échelon mondial. La décision concernant l'avenir de la participation de 2,4% d'Arcelor détenue par la région wallonne sera déterminée ultérieurement par la seule région wallonne, le moment venu et au vu de l'évolution du dossier.